

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171219-D2017284-DE

Nombre de conseillers

En exercice : **27**
Présents : **23**
Absents : **4**
- dont suppléés : **0**
- dont représentés : **4**
Votants : **27**
- dont « pour » : **27**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstention » : **0**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2017
Publication : 21/12/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

EXCUSES : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération n°2017/284

**OBJET : REMPLACEMENT DES MEMBRES TITULAIRE ET SUPPLEANT
SIEGEANT AU SYDEVOM 04.**

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2017/18 du 10 Janvier 2017 portant désignation des représentants de la CCVUSP au sein des organismes extérieurs et notamment du SYDEVOM 04 ;

VU la lettre de démission de M. KLETTY Guy, en date du 1^{er} décembre 2017, en qualité de délégué titulaire siégeant au SYDEVOM 04 ;

VU la désignation par le Conseil Départemental en date du 17 novembre 2017 de M. MASSE Roger en qualité de délégué suppléant du Conseil Départemental au SYDEVOM 04.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner deux nouveaux délégués ;

VU les candidatures de Mme VAGINAY Sophie au poste de délégué titulaire et de M. PAYOT Jean-Michel au poste de délégué suppléant ;

Après délibéré,

Après un vote à main levée décidé à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** en qualité de délégué au SYDEVOM 04 :
 - Mme **VAGINAY Sophie**, titulaire,
 - M. **PAYOT Jean-Michel**, suppléant.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.